



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509) 3728 8466

La Fondasyon Je Klere (FJKL) juge inacceptable l'attaque contre la Radio Télé Caraïbes (RTVC) et rappelle aux groupes armés l'obligation qui leur incombe de respecter les biens d'autrui et la liberté d'expression.

La **Fondasyon Je Klere (FJKL)** a appris avec indignation l'attaque perpétrée contre les locaux de la *Radio Télé Caraïbes (RTVC)* par des manifestants armés se réclamant de la base de la *Police Nationale d'Haïti (PNH)* qui revendiquent par la violence armée leur droit à la liberté syndicale.

La FJKL rappelle aux contestataires si, conformément aux dispositions de l'article 239 de la constitution en vigueur, ils « *peuvent s'associer pour défendre leurs droits dans les conditions prévues par la loi* » aucune loi ne les autorise à s'associer pour s'en prendre aux biens d'autrui et la perpétration d'actes condamnables.

La FJKL invite les policiers contestataires à mesurer la conséquence de leurs actes sur l'indispensable relation : police/population dans l'accomplissement de leur mission quand les passions se seront apaisées.

La FJKL prie la direction de la *Radio Télé Caraïbes (RTVC)*, les journalistes et le personnel de soutien de croire en sa solidarité agissante dans ses moments difficiles. Elle étend son geste de solidarité à Me Dominique NOEL, avocat du Barreau de la Croix-Des-Bouquets dont le véhicule a été également incendié au cours des événements survenus à la ruelle Chavannes.

Port-au-Prince, le 24 février 2020